

La ré-ouverture progressive au public des plateformes d'apport volontaire doit prendre en compte le respect de consignes sanitaires strictes. A cet effet, le Siom a mis en place un dispositif vous permettant d'accéder à nouveau à la déchèterie-ressourcerie de Villejust, en toute sécurité, en évitant de longues files d'attente et aux jours et heure qui vous conviendront :

La déchèterie vous accueillera sur rendez-vous.

Ce nouveau service - provisoire - permettra de préserver la sécurité de tous, usagers et agents, afin que les efforts déployés aujourd'hui, permettent un retour à la normale le plus rapidement possible.



1 Pour prendre rendez-vous rien de plus simple

Réservez le créneau souhaité (à partir du 14 mai)

directement par internet sur

www.siom.fr ou www.mobile.siom.fr.

Vous serez dirigé vers une plateforme de réservation. Puis, laissez-vous guider...

2 Le Jour J



→ Présentez-vous muni de la confirmation de RDV que vous aurez reçue ainsi que d'une pièce d'identité et de votre badge d'accès en déchèterie.

... Surtout, respectez la date et l'heure fixées afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la plateforme.



3 Une fois à la déchèterie

→ Pour la sécurité de tous, mettez un masque et des gants... et veillez aux mesures de distanciation indiquées sur site. Un affichage sera mis en place pour vous rappeler ces consignes.

→ Vous disposerez alors d'un temps de 15 minutes pour vider votre véhicule.

... Pour optimiser votre passage, n'oubliez pas de trier vos déchets par catégorie avant de venir. Les agents de la déchèterie seront bien entendu là pour vous conseiller... mais, par mesure de sécurité pour le personnel mobilisé, ils ne pourront en aucun cas manipuler les déchets apportés.

A noter...



- **De nouveaux horaires** : du lundi au samedi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45 (fermeture les dimanches et les jours fériés).

- **L'aménagement de la fréquence de passage** : au maximum 3 fois par mois pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs d'avoir accès à la déchèterie.

Pour le reste pas de changement :

→ **Les volumes d'apport autorisés** restent inchangés : 2m³ pour les végétaux, 1 m³ pour les autres déchets (Hors Déchets Dangereux et Déchets Électriques - DEEE).

→ **Les flux habituellement traités**, seront tous acceptés (Gravats, Encombrants, Végétaux, Incinérables, Mobilier, Ferraille, Équipements électriques et électroniques, Déchets Dangereux, Textiles, ...).

